

DES FINANCES SAINES POUR INVESTIR DÈS MAINTENANT



Le début du mandat municipal a été marqué par la forte baisse des dotations de l'Etat versées aux collectivités. Peu préparées, elles ont réagi en répercutant cette baisse sur leurs dépenses d'investissement. Des efforts importants sur leurs dépenses de fonctionnement leur ont permis en cette fin de mandat de restaurer des marges de manœuvre pour investir. Aujourd'hui, la situation financière des communes et intercommunalités françaises est globalement saine. Deux indicateurs illustrent cette santé retrouvée : le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement.

Quelle est la pertinence des indicateurs retenus ?

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes de fonctionnement) est un indicateur de richesse. Il mesure la capacité d'une collectivité à financer ses investissements avec ses ressources propres et à rembourser sa dette.

Moyenne nationale des communes et intercommunalités

16,4 %

Source : CERC

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) est un indicateur de solvabilité qui mesure le temps qu'il faudrait à une collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toute son épargne brute. Elle est exprimée en nombre d'années.

Moyenne nationale des communes et intercommunalités

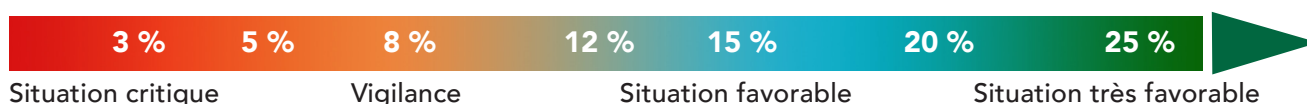
5,3 ans

Source : CERC

Dans quelle situation sont les communes et intercommunalités françaises ?

ÉCHELLE D'ÉVALUATION DU TAUX D'ÉPARGNE BRUTE

La faible progression des dépenses de fonctionnement et l'évolution dynamique des recettes permettent une épargne brute en hausse et mécaniquement une amélioration du taux d'épargne brute. Pour 2018, celui-ci s'établit à 16,4 % en progression de près de 2 points depuis 2014.



ÉCHELLE D'ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

La capacité de désendettement des communes et intercommunalités s'est également améliorée durant cette période. Elle est de 5,3 ans en 2018 et devrait décroître encore en 2019 alors qu'elle s'élevait à 5,6 ans en 2014. Globalement, les collectivités du bloc communal se rapprochent d'une situation très favorable. D'après la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le seuil de vigilance se situe à 10 ans et le seuil d'alerte à 12 ans.

